

# FICHE REFLEXE

<b>VOISINS VIGILANTS</b>	<b>Acteur : Personne agressée</b>	<b>N° 1</b>	
<b>Objet :</b>  <p style="text-align: center;"><b>EN CAS D'AGRESSION</b></p>			
<b>Référence :</b> <a href="https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr">https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr</a>			<b>Clé :</b>
N° ORDRE	ACTION	MOYEN	FAIT
1	- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.		
2	- <b>Appelez au secours</b> en criant aussi fort que vous le pouvez. Si vous disposez d'un sifflet, n'hésitez pas à l'utiliser ; il attirera plus facilement l'attention des passants.	Sifflet	
3	- <b>Notez le signalement</b> de votre agresseur : âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe de cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.	Stylo papier	
4	- Si vous le pouvez, <b>relevez les caractéristiques</b> du véhicule utilisé (couleur, type, marque, numéro d'immatriculation), direction de fuite, etc.	Stylo papier	
5	- <b>Alertez immédiatement la police ou la gendarmerie</b> en composant le 17 ou le 112.	Téléphone 17	
6	- <b>Déposer plainte est un droit.</b> C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.	Police ou Gendarmerie	
	Si les forces de l'ordre refusent la plainte, <b>l'adresser au Procureur de la république.</b>	Lettre recommandée avec avis de réception	

**Destinataires pour information :**